

Evaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement  
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code l'environnement  
- Echéance 2022 -

### CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

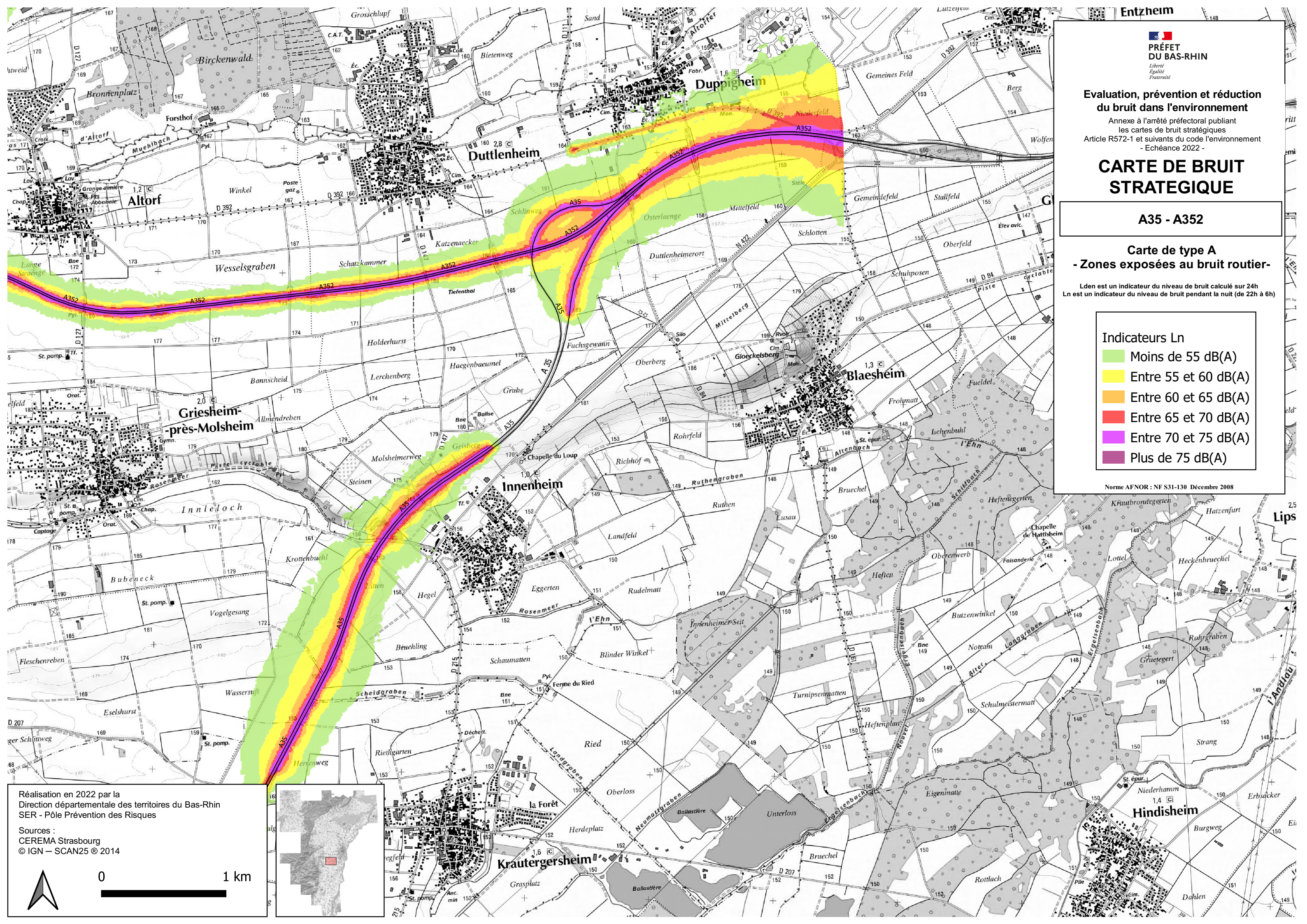
A35 - A352

Carte de type A  
- Zones exposées au bruit routier-

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
L<sub>n</sub> est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

- Indicateurs L<sub>n</sub>
- Moins de 55 dB(A)
  - Entre 55 et 60 dB(A)
  - Entre 60 et 65 dB(A)
  - Entre 65 et 70 dB(A)
  - Entre 70 et 75 dB(A)
  - Plus de 75 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :  
CEREMA Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014

